

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 12 AVRIL 2012

❧❧❧

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,
Mme Marie-Lyse GASTON, Mme Anne BARBET,
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjoints
Mme Marie-José ROMEO, Mme Jeanine DUTECH, Mme Georgette SALHI,
M. Jean-Michel BRUGIDOU, Mme Eliane BELLEGARDE,
Mme Eliane YTHIER, Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE,
M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Nathalie REGUEIRO,
M. Fabien REICHERT, M. Nicolas MALEIG, M. Gilles BITAILLOU,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE,
M. Gilbert EHRET, Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

M. Yves TOURAINÉ donne pouvoir à M. Fabien REICHERT,
Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Véronique PEBEYRE,
M. Jean-Marie GINIEIS donne pouvoir à Mme Anne BARBET,
M. Philippe GARROTE donne pouvoir à M. Jean-Pierre ARANJO,
Mme Jeanne LARAN donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM,
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX.

❧❧❧

**21 - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - CONTRAT EDUCATIF
LOCAL - ACTIONS 2012**

Madame GASTON expose que la Commune d'Oloron Sainte-Marie a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales Béarn et Soule le 23 Décembre 2011, un avenant au Contrat Enfance Jeunesse prenant effet du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, et suite à la démarche du diagnostic enfance jeunesse en cours, un avenant pourra être signé en 2012 afin d'intégrer d'éventuelles nouvelles actions qui seraient éligibles aux critères de la Caisse d'Allocations Familiales.

Pour l'année 2012, 11 actions répondant aux objectifs du contrat seront développées sur notre territoire.

Le contrat prévoit un financement dégressif de la Caisse d'Allocations Familiales sur les quatre années. Pour l'année 2012, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales est prévue à hauteur de 27 148,65 €.

Par ailleurs, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) prévoit une participation qui devrait être identique à celle de 2011, à savoir 7 800 € au titre du Contrat Educatif Local (ainsi que 10 000 € au titre du CNDS, versé directement à l'Office des Sports).

.../...

Le Contrat Educatif Local, est renouvelé d'une année sur l'autre par signature d'un avenant.

De plus, depuis 2007, la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, par l'intermédiaire d'une convention de partenariat, participe également au financement du Contrat Enfance Jeunesse.

Enfin, le reliquat sera supporté par la Commune d'Oloron Sainte-Marie.

Règlement des actions pour l'année 2012.

Il est soumis par délibération au Conseil Municipal le tableau ci-après pour règlement des actions réalisées dans le présent cadre.

Le versement ne pourra avoir lieu avant le démarrage de l'action en une ou plusieurs fois.

Les versements se feront sous forme de subvention, conformément à la convention cadre.

Opérateur/Montant

- Centre Social 4-6 ans :	24 303 €
- Centre Social Pré-Ados :	15 759 €
- Studio Habilis :	2 700 €
- Office des Sports :	46 525 €
- Théâtre La Baraque :	2 300 €
- Radio Oloron :	6 600 €
- Béarn Initiatives Environnement :	4 700 €
- Service Spectacle Vivant de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais (action de médiation culturelle en partenariat avec Oloron Prévention) :	2 622 €

TOTAL : 105 509 €

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires à la signature d'un avenant au Contrat Enfance Jeunesse, suite à la démarche du Diagnostic Enfance Jeunesse, et du Contrat Educatif Local,

- **DECIDE** que la Commune d'Oloron Sainte-Marie supportera le reliquat des actions une fois les subventions déduites.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 12 avril 2012.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 20/04/2012

Bernard UTHURRY